

Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital prennent une participation majoritaire dans Dedienne Santé

Paris, le 1er février 2008 : Turenne Capital, à travers Turenne Investissement et plusieurs de ses Fonds, a investi 6,2 millions d’Euros dans la société Dedienne Santé, dont 2,95 millions d’Euros pour Turenne Investissement, à travers une holding de reprise, dans le cadre d’un LBO (Leverage Buy Out) majoritaire.

Dedienne Santé est une société orthopédique spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation – en propre – d’implants (prothèses de hanche, de genou ainsi que leurs kits d’ancillaires) et en sous-traitance, d’anneaux cardiaques. Les produits de Dedienne Santé sont reconnus pour leur fiabilité et leur simplicité d’utilisation.

La société détient par ailleurs une trentaine de brevets développés en partenariat avec des chirurgiens de renommée mondiale. Dedienne Santé, régulièrement rentable, a réalisé une croissance moyenne annuelle de 12 % sur les trois derniers exercices, surperformant nettement son marché.

L’opération a été accompagnée par deux partenaires bancaires, Banques Populaires Rives de Paris en association avec une banque de premier plan. A l’issue de cette opération, les Fonds de Turenne Capital sont majoritaires.

Cette opération doit permettre à la société d’accélérer son développement à l’international, notamment en Chine.

M. Patrick Rondot, Président de Dedienne Santé indique « être enchanté de ce partenariat qui va permettre à Dedienne Santé d’accélérer sa croissance en France et à l’international, et de continuer à créer de nouveaux produits sur un marché en perpétuelle évolution ».

François Gerber et Marc Meneau, Directeurs d’Investissement de Turenne Capital, déclarent : « nous sommes très heureux d’accompagner Dedienne Santé dans son développement. Cette société est reconnue pour son savoir-faire et ses innovations, et évolue sur un marché porteur, celui de l’allongement de la durée de vie ».

Ont participé à l’opération :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Conseiller financier : | Claude Wolkowitz |
| Conseil juridique Investisseur : | Cabinet Delorme - Christian Colin |
| Conseil juridique Dedienne Santé : | TCJ-Cotet - Mathilde Renard |
| Due-diligences comptables : | Cabinet Fabrice Rabattu |
| Turenne Capital : | François Gerber, Marc Meneau |



A PROPOS DE DEDIENNE SANTE

Dedienne Santé est une compagnie française qui a commencé son activité en se spécialisant dans la sous-traitance médicale et qui a développé sa propre gamme d'implants à partir des années 90.

Fort de son savoir faire reconnu et utilisé par ses concurrents dans l'usinage des matériaux plastiques et métalliques, d'un outils de production complet ainsi que des certifications ISO 13485 et ISO 9001, Dedienne Santé produit de manière adaptée et flexible des gammes complètes d'implants orthopédiques et viscéraux associant innovation, fiabilité et sécurité.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de détention à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

A PROPOS DE TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital développement indépendante gérant 300 M€, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance, à l'international et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activité, pour des montants compris entre 1 et 5 M€, essentiellement en capital développement, notamment dans la santé (Airox, Scient'x, Technoflex), dans le e-commerce (Kelkoo, Mistergooddeal), dans les technologies de l'information (Avanquest), dans les services (Webhelp) et l'Industrie (Pellenc).

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contact

Béatrice VERNET
Turenne Capital
Tél. : 01 53 43 03 03
bvernet@turennecapital.com

Relations Presse

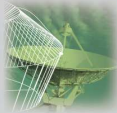
Coralie VOGT
ACTUS Communication
Tél. : 01 53 67 35 79
cvogt@actus.fr



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.



Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)



Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.